



4^{ème} année 2017/2018

Droit de l'urbanisme et de l'environnement

Les droits de l'urbanisme et de l'environnement réglementent et orientent l'exercice des activités humaines en milieux urbains et naturels. Par-delà leurs spécificités, ils poursuivent des objectifs complémentaires (aménagement de l'espace et du territoire, protection des milieux et lutte contre les pollutions, amélioration du cadre de vie, développement et mise en valeur du patrimoine urbain, culturel et naturel...) et constituent des outils privilégiés des politiques publiques nationales et locales. Cet enseignement a pour objectif de permettre aux étudiants de maîtriser les concepts et instruments juridiques qui constituent les fondements de ces matières.

La partie « droit de l'urbanisme », dispensée par Mme Anne Lecard (12h), traitera particulièrement de la planification réglementaire de l'occupation de l'espace urbain au travers, notamment, des documents d'urbanisme principaux (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale etc), ainsi que des autorisations individuelles d'occupation des sols, au premier rang desquels les permis de construire.

La partie « droit de l'environnement », dispensée par M. Olivier Fuchs (12h), commencera par une étude des principes et de la structure du droit de l'environnement, avant d'aborder trois thèmes successifs : la protection de biodiversité, le droit de l'environnement industriel ainsi que la préservation des milieux et la lutte contre le réchauffement climatique.